



**Compte-rendu de la CAP des Professeurs des écoles
nationales supérieures d'architecture
du 21 mars 2012**

Présents :

Représentants de l'administration : Mme Marryline Laplace (DGP), Mr Marc Oberlis (SG),
Directeurs des écoles : Mme Fabienne Fendrich, (ENSA Normandie) Messieurs Jean-Pierre
Bobenriether (ENSA Paris-Belleville), Philippe Bataille (ENSA Nantes) ainsi que Mme
Anne Gadras et Mme Corine Péroumal, Mr Jacques Kerner gestionnaires du corps des
professeurs.

Représentants du personnel : Mmes Françoise Schatz et Françoise Véry Christian Girard et
Francis Miguet (UNSA), Mmes Karen Bowie, Dominique Rouillard, Mrs Dominique
Dehais et Richard Klein (SNEA-CGT).

- Mr Marc Oberlis préside la CAP
- Mr Francis Miguet est secrétaire de séance.

Préalables

Les représentants du personnel demandent que soit ajouté à l'ordre du jour des “ questions
diverses ” : statut d'enseignant-chercheur, livret des droits et devoirs des enseignants,
entretiens entre le directeur et l'enseignant lors de la rédaction de l'avis du directeur, le
défunt CSSEA et son remplacement, données à prendre en compte pour l'examen en CAP.

Approbation du relevé de décision de la CAP du 20 juin 2011

- le relevé de décision est accepté sous réserve de modifications mineures demandées par les
membres du personnel.

Approbation du procès-verbal de la CAP du 18 janvier 2012

- le procès-verbal de la CAP du 18 janvier 2012 est accepté.

Titularisations

- avis favorable pour la titularisation de :

Mme Hélène Vacher de l'Ensa Nancy

Le cas d'un autre stagiaire est suspendu à un accord devant intervenir d'ici un mois entre la
tutelle, le directeur de l'Ensa concerné et l'intéressé.

La réunion proposée lors de la dernière CAP, entre la tutelle, le directeur et l'enseignant
stagiaire n'a pas eu lieu. Ce cas illustre clairement les effets de l'absence de statut
d'enseignant chercheur.

Promotion au grade de professeur de classe exceptionnelle

(les enseignants concernés personnellement par une éventuelle promotion et les professeurs de seconde classe quittent la salle)

- avis favorable pour les promotion de :

Mr Pierre Pinon (Ensa Paris Belleville)

Pour le deuxième poste ouvert à promotion en classe exceptionnelle les propositions de l'administration et celle des représentants des professeurs sont différents. Les votes sont partagés entre les représentants de l'administration et les représentants des professeurs. Le Ministère prendra donc sa décision à partir de cet avis de la CAP pour désigner le bénéficiaire de la promotion.

Les représentants des enseignants soulignent le très petit nombre de promotion au regard de l'excellence des candidatures.

Promotion au grade de professeur de première classe

- avis favorable pour les promotion de :

Mr Pascal Amphoux (Ensa Nantes)

Mr Dominique Dehais (Ensa Bretagne)

Mme Edith Girard (Ensa Paris Belleville)

Mr Stéphane Henrot (Ensa Marseille)

Mme Claire Parin (Ensa Bordeaux)

Mr Pascal Rollet (Ensa Grenoble)

Questions diverses

- CESCENSA / CSSEA

Afin de remplacer la commission d'experts (nommés) qui suppléait à l'absence du CSSEA (disparu " par erreur "), la nouvelle commission chargée d'évaluer les dossiers des enseignants candidats doit voir le jour : la Commission d'Évaluation Scientifique des Corps d'Enseignants des Écoles Nationales Supérieures d'Architecture (CESCENSA).

Le texte définissant cette nouvelle commission doit être présenté au prochain Comité Technique des Ensa qui doit avoir lieu le 5 avril 2012. Le CT ministériel doit ensuite donner son avis.

- Statut d'enseignant chercheur

Les effets de l'absence de statut d'enseignant-chercheur sont une fois de plus révélés par l'impossibilité d'utiliser le terme d'Eméritat qui semble être réservé à l'enseignement supérieur. La demande formulée par les représentants du personnel enseignant à la CAP depuis plusieurs années est ainsi impossible. L'absence de statut oblige la tutelle à trouver constamment des " arrangements " pour que les enseignants puissent faire valoir la réalité des tâches qui leur incombent et qui sont étendues depuis la réforme.

- Arlésienne maintenant ... invisible

Madame Laplace n'a toujours pas pris connaissance du document définissant le rôle des instances, les obligations et devoirs contractuels des enseignants et de l'administration. Les représentants de l'administration ont pourtant très régulièrement évoqué lors des précédentes CAP la diffusion prochaine de ce document attendu depuis plusieurs années. On

nous confirmait en juillet 2010 que la diffusion devrait être effective à la rentrée 2010-2011, en Janvier 2011 qu'il devait être diffusé par la voie électronique après la rédaction d'une préface. Il semble qu'en 2012 il soit devenu maintenant invisible !

- Entretien / avis du directeur

Les représentants syndicaux signalent que certains directeurs ne pratiquent pas les entretiens avec les enseignants lors de la rédaction de l'évaluation de leur service (avis du directeur) qui est communiqué pour les demandes de promotion, alors que la fiche d'évaluation mentionne la tenue de cet entretien. L'absence de cet entretien entre le directeur et l'enseignant crée une disparité dans les avis rendus qui ont une influence sur la promotion des enseignants. Les représentants du personnel demandent que ces entretiens soient systématiquement mis en œuvre par des directeurs des Ensa.

- Données objectives

Les représentants syndicaux demandent à l'administration de faire figurer dans les tableaux qui sont distribués en CAP de faire figurer en plus de la date d'entrée dans le corps, la date de titularisation des enseignants.

Pour tout contact, vous pouvez vous adresser aux élus CGT

Dominique Dehais
dominiquedehais@free.fr

Karen Bowie EA Paris la Villette

Richard Klein
klein@lille.archi.fr

Dominique Rouillard
rouillard.d@free.fr

Paris le 30 mars 2012